

Conditions Générales de Vente

À nous retourner signé

1. LA RÉSERVATION :

La réservation de votre emplacement ou de votre location ne sera effective qu'après réception de l'acompte déterminé au point 5 des présentes conditions générales de vente.

Elle est nominative, le nombre des occupants ne devra pas excéder celui mentionné pour la location. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée.

Pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés ne seront pas admis.

2. TAXE DE SÉJOUR :

La taxe de séjour est en supplément dans nos tarifs. Elle est de 0,65€ par jour et par personne de plus de 18 ans.

3. OPTIONS POUR LES LOCATIONS :

Possibilité de louer le linge de lit, lit bébé, chaise et baignoire. Consultez nos tarifs sur notre site. Forfait ménage : 65 euros.

4. ASSURANCE ANNULATION :

Si désistement, quelque soit le motif, l'acompte est conservé par le camping. Lors de votre réservation vous pouvez souscrire une assurance annulation, le montant de l'assurance annulation est de 3,5 % du prix de votre séjour. Pour plus d'informations, consultez www.campeze-couvert.com

5. MONTANT DE L'ACOMPTÉ :

L'acompte à verser est de 40% du prix de votre séjour + 15€ de frais de dossier.

6. PAIEMENT DU SOLDE :

Le solde de votre location ou de l'emplacement devra être payé 30 jours avant votre arrivée.

7. ARRIVÉE ET DÉPART :

Pour les locations en forfait semaine, les locations s'entendent du samedi ou mercredi entre 16h et 19h (heure d'arrivée) au samedi ou mercredi entre 8h et 10h (heure de départ). Une caution de 200€ sera demandée à l'arrivée pour les locations ainsi qu'une caution de 65€ pour le ménage. Selon l'état du mobil-home à votre départ, les cautions vous seront rendues.

Pour les emplacements, jour d'arrivée libre. Pour le départ, l'emplacement devra être libéré avant 12h. Tout dépassement entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LES ANIMAUX :

Le camping accepte les animaux avec un supplément indiqué sur les tarifs.

Les animaux doivent être tatoués et vaccinés, carnet de vaccination demandé à votre arrivée.

Les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories ne sont pas autorisés.

9. MÉDIATION :

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont disponibles sur le site de Medciys.

Fait le :

___ / ___ / ___

Signature

Précédée de la mention "Lu et Approuvé"

